

Les sections académiques CPE de Paris-Versailles-Créteil vous invitent à une rencontre inter-académique organisée par le SNES-FSU :

**Le jeudi 7 avril de 9h30 à 17h00.
au lycée Gabriel Fauré (Paris 13^{ème})
81 avenue de Choisy 75013 PARIS**

Métro : Maison Blanche (ligne 7) Tramway : le T3a arrêt Porte de Choisy Bus : 184 arrêt Damesme.

Ce stage, ouvert à tous les CPE, syndiqué-es et non syndiqué-es, sera l'occasion de faire un point sur l'actualité et d'échanger lors de rencontres et débats.

Thématique du stage :
La sérénité scolaire à l'épreuve du contexte sociétal

- 9h – 9h30 : accueil Café
- 9h30 – 10h15 : point actualités, bilan du quinquennat et des réformes présenté par **Olivier Raluy secrétaire national CPE du SNES-FSU**.
- 10h30 – 12h15 : Intervention de la **Plate-forme de Santé mentale de Saint-Ouen (93)** sur les déséquilibres physiques et psychologiques de l'élève dans la période actuelle (post-confinement, réformes, rythme, conduites à risques, réseaux sociaux, perte de repères, sociabilité, rythme de vie...)
- Déjeuner.
- 14h – 15h45 : **Grégory Frackowiack (Responsable du secteur Politique scolaires - Laïcité, SNES-FSU)** interviendra sur le thème de la laïcité aujourd'hui instrumentalisée et en danger face à la montée des extrémismes.
- 16h – 17h : Bilan du stage syndical et perspectives
- 17h : fin du stage

ATTENTION : Pour pouvoir participer à ce stage, il faut effectuer une demande d'autorisation auprès de votre chef d'établissement au plus tard un mois avant la date du stage donc **au plus tard le 18 février, veille des vacances scolaires dernier délai**.

Aucune convocation n'est à joindre à la demande.

Amitiés syndicales
Loïc Sanchez, secteur CPE, SNES-FSU Versailles
Courriel : cpe@versailles.snes.edu

STAGE SYNDICAL CPE

Jeudi 7 avril 2022

Cher ·e collègue,
Nous t'invitons à participer à un stage syndical :

Le JEUDI 7 avril de 9h00 à 17h00
au lycée Gabriel Fauré (Paris 13)
81 avenue de Choisy 75013 PARIS

Attention : pensez à déposer votre demande avant les vacances le 18 février 2022.

Afin que nous puissions évaluer le nombre de participants confirmez-nous votre inscription à l'adresse stages@versailles.snes.edu

LES STAGES SYNDICAUX : UN DROIT POUR TOUS

MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ POUR FORMATION SYNDICALE

À ADAPTER EN FONCTION DE VOTRE SITUATION

(À reproduire et à déposer au plus tard le 18/02/22)

NOM Prénom

Grade et Fonction

Établissement

à Madame La Rectrice

S/c de M. (1)

Conformément aux dispositions (2)

- de la loi n° 84-16 du 11.01.1984 (art. 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires,
- de la loi n°82-997 du 23.11.1982 relative aux agents non titulaires de l'État pour la formation syndicale,

- et du décret n° 84-474 du 15.06.1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire,

j'ai l'honneur de solliciter un congé le jeudi 7 avril pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Paris.

Il est organisé par le Secrétariat académique du SNES, sous l'égide de l'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au J.O. du 5.02.93).

A.....

Le.....

Signature

(1) Nom et qualité du chef d'établissement, cette demande doit être transmise par la voie hiérarchique

(2) Indiquer les références correspondant à votre situation (titulaires 84-16, Non titulaires 82-997)